

Formations de cadres MSA-MSI 2023/2024

Moniteur Sportif animateur (MSA) – Moniteur Sportif initiateur (MSI)

Organisation

- La fédération a planifié une nouvelle formation Moniteur Sportif « Animateur » et Moniteur Sportif « Initiateur » pour la saison 2023-2024. Elle s'étalera sur 1 samedi à Jambes et 2 WE au Domaine de Chevetogne.
- Les dates retenues sont :
 - ✓ Le samedi 14 octobre à Jambes et du 17 au 19 novembre 2023 pour la formation commune MSA/MSI.
 - ✓ Du 1 au 3 décembre 2023 pour le complément de formation MSI.
- Horaire : samedi 14 octobre de 9h à 17h, les we : du vendredi 19h au dimanche 17h.

Objectifs des formations

- Distiller un enseignement commun des pratiques de la Course d'Orientation.
- Alimenter les clubs et la fédération en moniteurs pour l'organisation de leurs activités telles que Ecole de CO, séances d'initiation, encadrement des équipes sportives, etc.

Brevet ADEPS

- La réussite de la formation MSA et MSI est sanctionnée par l'obtention d'un brevet reconnu par la FRSO et l'ADEPS et offre l'opportunité d'engagements rémunérés (Art 17 ou autres) auprès de divers organismes. Situation particulièrement avantageuse et valorisante pour les étudiants en quête de « Job étudiant ».
- Le brevet MSA donne accès aux engagements de moniteurs pour l'encadrement d'activités ponctuelles ou de stage par les villes et communes, etc.
- Le brevet MSI ouvre également la porte aux engagements par l'ADEPS.

Prérequis

- Pour avoir accès aux formations, le candidat doit remplir différents critères.
 - ✓ **Moniteur Sportif Animateur**
 - Avoir 16 ans accompli au début de la formation théorique.
 - Être affilié à la Fédération Régionale des Sports d'Orientation ou étudiant en science de la motricité à orientation « Education Physique et Sports ».
 - Attester d'une participation préalable à une activité en Sports d'Orientation auprès de la FRSO telles que course régionale, journée d'initiation, stage d'orientation, etc. (ne concerne pas les étudiants en science de la motricité à orientation « Education Physique et Sports ».)
 - ✓ **Moniteur Sportif Initiateur**
 - Avoir 16 ans accomplis au début de la formation théorique des Cours Spécifiques.
 - Avoir réussi les Cours Généraux Adeps du niveau MSI. Concernant l'accès aux Cours Généraux, l'exigence ADEPS est de « 16 ans minimum à la date d'examen des cours généraux ». [Moniteur sportif "INITIATEUR" - Formation des cadres \(cfwb.be\)](https://cfwb.be)
 - Le brevet **Moniteur Sportif Initiateur** ne sera pas délivré avant l'âge de 18 ans.
 - Être affilié à la Fédération Régionale des Sports d'Orientation.

- Attester de la réussite de deux courses du calendrier régional de la FRSO.
Ces compétitions doivent répondre aux critères suivants :
 - Être réalisées dans la catégorie d'âge du candidat ou sur un parcours « bleu ».
 - Être réalisées dans les douze mois précédents le début de la formation.
 - Une des courses doit être une moyenne ou longue distance et une autre un sprint.
- Les critères de réussite pour qu'une course soit prise en compte sont :
- D'être classé à l'issue de la compétition.
 - D'avoir réalisé le circuit seul.

Complément de formation pour le brevet MSI

- Cours de « Premiers soins en milieu sportif + Utilisation du DEA », formation qui doit être dispensée par un organisme de formation reconnu par l'ADEPS.
Cette formation est obligatoire pour les **MSI** et fortement conseillée pour les **MSA**
 - Une journée de formation par la FRSO est planifiée à Jambes le samedi 23 septembre 2023 :
 - ✓ Le coût de la formation est pris en charge de moitié par la fédération et vous coûtera à vous, 20€.
 - ✓ Horaire : de 8h30 à 17h pour un maximum de 15 élèves.
 - ✓ Précisez lors de votre inscription **MSA** et/ou **MSI** si la journée vous intéresse.
Merci, une fois inscrit, de verser les 20€ au compte de la FRSO (BE82 0001 2896 8368) avec la mention « DEA 23-09-2023 + votre nom et prénom ».
- Pour ceux et celles qui n'auraient l'opportunité de participer cette journée de formation proposée par la FRSO, il leur est loisible (à leur frais) d'opter pour une autre journée de formation (Voir : [Formation | Premiers soins en milieu sportif \(ADEPS\) \(aes-asbl.be\)](#))

Inscription aux formations MSA et MSI

- Via le document « Inscription à la Formation », l'annexe A à envoyer chez Gene NYS via courriel (gene@frso.be).
- Coût de la formation :
 - ✓ 80 euros pour la formation **MSA**
 - ✓ 40 euros pour la formation **MSI** (=120€ **MSA+MSI**).
 - ✓ Vous devrez compter +- 70 euros par WE de formation si vous prenez le logement et les repas à Chevetogne. (Logement dans la maison forestière n°5). Attendre les infos de Gene pour réserver son logement et ses repas.
- L'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception des différents documents et du paiement des frais d'inscription.
Paiement à effectuer sur le compte de la FRSO (BE82 0001 2896 8368) avec la mention Formation **MSA** ou/et **MSI** 2023/2024 + Nom et prénom.

Thématiques et modules de formation

Moniteur Sportif Animateur Cours Spécifiques				
Thématique 1	Thématique 2	Thématique 3	Thématique 4	Thématique 5
<u>Cadre institutionnel et législatif</u>	<u>Didactique et méthodologie</u>	<u>Facteurs déterminants de l'activité et de la performance</u>	<u>Aspects sécuritaires et préventifs</u>	<u>Éthique et déontologie</u>
Module 1 CS 0.1.1 Les Sports d'Orientation en Belgique	Module 1 CS 0.2.2 Apprentissage et contenus en fonction du public cible	Module 1 CS 0.3.1 Atelier - La séance d'initiation type	Module 1 CS 0.4.1 La prévention des accidents et incidents lors d'activité en sport d'orientation	Module 1 CS 0.5.1 Charte du moniteur à la FRSO
Module 2 CS 0.1.2 Réglementations générales	Module 2 CS 0.2.2 Mon action avant, pendant et après « Ma séance »	Module 2 CS 0.3.2 Atelier - La boussole		
Module 3 CS 0.1.3 Statut social et fiscal à la FRSO	Module 3 CS 0.2.3 Préparation des travaux pratiques et pédagogiques	Module 3 CS 0.3.3 Atelier - La Micro'O et exercices de simulation		
		Module 4 CS 0.3.4 Atelier - Le relief		
		Module 5 CS 0.3.5 Le traçage de circuit		
		Module 6 CS 0.3.6 Les exercices		
Remarque : Les contenus des modules de la formation spécifique « Moniteur Sportif Animateur » se retrouvent intégralement au sein de la formation spécifique « Moniteur Sportif Initiateur » dans laquelle ils y sont complétés et approfondis.				

Moniteur Sportif Initiateur
Cours Généraux et modules complémentaires
Cours Spécifiques

Thématique 1	Thématique 2	Thématique 3	Thématique 4	Thématique 5
<u>Cadre institutionnel et législatif</u>	<u>Didactique et méthodologie</u>	<u>Facteurs déterminants de l'activité et de la performance</u>	<u>Aspects sécuritaires et préventifs</u>	<u>Éthique et déontologie</u>
Module 1 CG 1.1.1 Ma formation de cadre sportif	Module 1 CG 1.2.1 Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	Module 1 CG 1.3.1 Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	Module 1 CG 1.4.1 Une pratique en toute sécurité : la prévention	Module 2 CG 1.5.1 Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif
Module 2 CG 1.1.2 Statut social et fiscal du moniteur sportif	Module 2 CG 1.2.2 Mon action avant, pendant et après « Ma séance »	Module 2 CG 1.3.2 Un support à l'activité physique : la « machine humaine »		
Module 3 CG 1.1.3 Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	Module 3 CG 1.2.3 Le multimédia au service de l'apprentissage sportif	Module 3 CG 1.3.3 Déficiences et pratiques sportives : organisation du « Handisport »		
		Module 4 CG 1.3.4 Recommandations de base pour une bonne pratique physique		
Module Complémentaire : Une pratique en toute sécurité : les premiers soins en milieu sportif (Formation externalisée, déléguée à un opérateur de formation reconnue par l'AG Sport - Prérequis à l'homologation / à la certification du niveau MS Initiateur)				
Module 1 CS 1.1.1 Les Sports d'Orientation en Belgique et dans le monde Intègre CS 0.1.1	Module 1 CS 1.2.1 Apprentissage et contenus en fonction du public cible Module commun CS 0.2.1	Module 1 CS 1.3.1 Atelier - La séance d'initiation type Module commun CS 0.3.1	Module 1 CS 1.4.1 La prévention des accidents et incidents lors d'activité en sport d'orientation Module commun CS 0.4.1	Module 1 CS 1.5.1 Charte du moniteur à la FRSO Module commun CS 0.5.1
Module 2 CS 1.1.2 Réglementations générales et spécifiques Intègre CS 0.1.2	Module 2 CS 1.2.2 Mon action avant, pendant et après « Ma séance » Module commun CS 0.2.2	Module 2 CS 1.3.2 Atelier - La boussole Module commun CS 0.3.2		
Module 3 CS 1.1.3 Statut social et fiscal à la FRSO Module commun CS 0.1.3	Module 3 CS 1.2.3 Préparation des travaux pratiques et pédagogiques Module CS 0.2.3	Module 3 CS 1.3.3 Atelier - La Micro'O et exercices de simulation Module commun CS 0.3.3		
Module 4 CS 1.1.4 Lutte contre le dopage à la FRSO	Module 4 CS 1.2.4 Travail de fin de formation (TFF)	Module 4 CS 1.3.4 Atelier - Le relief Intègre CS 0.3.4		
	Module 5 CS 1.2.5 Stages didactiques et pédagogiques	Module 5 CS 1.3.5 Le traçage de circuit Intègre CS 0.3.5		
		Module 6 CS 1.3.6 Les exercices Intègre CS 0.3.6		
		Module 7 CS 1.3.7 Introduction à l'entraînement physique		
		Module 8 CS 1.3.8 Les techniques d'apprentissage		
		Module 9 CS 1.3.9 La cartographie		
		Module 10 CS 1.3.10 Les technologies		